



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction générale des  
collectivités locales

----

Département des études  
et des statistiques locales

PARIS, le 28 juin 2007

**CIRCULAIRE N° NOR/INT/B/07/00076/C**

**La Ministre de l'Intérieur,  
de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales**

à

**Mesdames et Messieurs les préfets**

-----

**OBJET** : Suivi financier des groupements de communes à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération, syndicats d'agglomération nouvelle) pour l'exercice 2006.

Depuis plusieurs années, la Direction générale des collectivités locales procède au suivi financier des groupements de communes à fiscalité propre dont les résultats sont présentés dans la publication « Les finances des groupements de communes à fiscalité propre ».

Afin d'entreprendre dès à présent la réalisation de cette publication pour l'exercice 2006, je vous prie de bien vouloir nous transmettre une copie des comptes administratifs 2006 des groupements suivants, présents dans votre département :

- communautés urbaines,
- communautés d'agglomération,
- syndicats d'agglomération nouvelle.

Vous voudrez bien les adresser, par envois échelonnés selon les dates auxquelles vous en disposerez, à l'adresse suivante :

Direction générale des collectivités locales  
Département des études et des statistiques locales  
- à l'attention de Mlle Adeline MICHARD -  
2, place des Saussaies - 75008 PARIS

J'attire par ailleurs votre attention sur l'importance que revêt la fourniture rapide de ces informations et vous remercie par avance de nous faire parvenir l'ensemble des comptes administratifs avant le 1er septembre 2007.

**Pour le ministre et par délégation,  
le directeur général des  
collectivités locales**

**Edward JOSSA**